



Conseil de l'Union européenne
Secrétariat général

Bruxelles, le 6 avril 2021

CM 2431/21

Dossier interinstitutionnel:
2018/0194(COD)

CODEC
GAF
FIN
CADREFIN
PROCED

COMMUNICATION

PROCÉDURE ÉCRITE

Correspondant: laine.skoba@consilium.europa.eu
enea.desideri@consilium.europa.eu
codecision.adoption@consilium.europa.eu
Tél./Fax: +32.2.281.49.41
+32.2.281.77.58

Objet: Projet de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant un programme en matière d'échanges, d'assistance et de formation pour la protection de l'euro contre le faux-monnayage pour la période 2021-2027 (programme Pericles IV), et abrogeant le règlement (UE) n° 331/2014
- Adoption de la position du Conseil en première lecture et de l'exposé des motifs du Conseil
- Lancement d'une procédure écrite

Le Comité des représentants permanents (2^e partie) ayant décidé, le 31 mars 2021, de recourir à la procédure écrite, veuillez indiquer si vous marquez votre accord sur l'adoption de la position du Conseil en première lecture visée en objet, dont le texte figure dans le document 6164/21, et de l'exposé des motifs qui figure dans l'addendum 1 dudit document.

Veuillez répondre par "OUI", par "NON" ou par "ABSTENTION".

Les éventuelles déclarations unilatérales doivent être faites en même temps qu'il est répondu à la question.

Les réponses doivent parvenir au secrétariat général du Conseil par courrier électronique à l'adresse codecision.adoption@consilium.europa.eu au plus tard **le mardi 13 avril 2021 à 13 heures (heure de Bruxelles)**.
